

L'an deux mille vingt-trois
Le neuf juin à dix-huit heures trente minutes

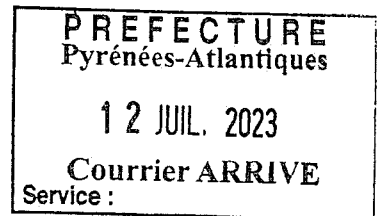
Date de convocation : 26.05.2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8



Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Christian LÉCHIT, Maire.

Présents : M. LÉCHIT Christian, Maire

Mrs LABORDE-RAYNA Joël, GARRIDO Julio et Mme ARMENGOL Graziella, Adjoint
Mrs GUYOMARD Jean-Marc, PIGERON Christian, Mmes BULLY Caroline et

TROQUEREAU Marjorie, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme CAUMONT Sylvie, Mrs GARRIDO Sébastien et PONTILLON Sébastien

Pouvoir : Mme CAUMONT Sylvie à Mme BULLY Caroline

M. GARRIDO Sébastien à M. GARRIDO Julio

M. PONTILLON Sébastien à Mme TROQUEREAU Marjorie

Mme BULLY Caroline a été élue secrétaire de séance.

Objet : Taxe d'Aménagement : taux applicable – DÉLIB. N° 15/2023

Le Maire rappelle à l'assemblée :

- Le dispositif actuel applicable en matière de Taxe d'Aménagement.
- La procédure en cours de création d'une commune nouvelle avec Lacq appelant une harmonisation du taux de ladite taxe.

De plus, il indique que la possibilité de modification du taux est ouverte.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE de ramener le taux applicable sur le territoire communal à 1,5 %.

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire par le Maire
sous sa responsabilité conformément à la réglementation
sur les dispositions de publicité et de notification**

Le Maire

The image shows a circular official seal of the Commune of Urdes, Pyrénées-Atlantiques. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'COMMUNE D'URDES' and 'Pyrénées-Atlantiques'. A handwritten signature in black ink is written across the seal.

Christian LÉCHIT